

# ENQUÊTE PUBLIQUE



## PLAN QUIET.BRUSSELS

Comme de nuit, Bruxelles bouge, vit et fait du bruit ! Transports, vie sociale et culturelle, activités économiques, voisinage... sont autant de sources de plaisir et d'échanges. Mais à côté des bruits agréables à entendre, d'autres bruits excessifs, représentent une réelle pollution sonore.

Le bruit a de multiples répercussions dans la vie quotidienne. Le bruit dérange, indispose et rend difficile la concentration, tout comme il accroît le risque de maladies cardio-vasculaires. Outre les conséquences néfastes pour la santé, le bruit influence la vie sociale, car la tranquillité constitue un élément de poids pour la qualité de l'habitat, du milieu de vie et du paysage. Il s'agit donc d'un véritable enjeu de société.

Pour assurer un développement économique, social et culturel conciliable avec un environnement sain, la Région de Bruxelles-Capitale a élaboré le nouveau Plan QUIET.BRUSSELS.

Objectifs : réduire les effets du bruit sur la santé et permettre à chacun d'avoir accès au calme et à la tranquillité, maintenir l'attractivité de la ville. Bruxelles veille à protéger vos oreilles : ensemble, imaginons de meilleurs aménagements sonores pour demain !

15 OCTOBRE  
↓  
15 DÉCEMBRE  
2018

### Votre avis nous intéresse !

Avant d'être adopté par le Gouvernement, le projet de PLAN QUIET.BRUSSELS est soumis à une enquête publique auprès des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 octobre au 15 décembre 2018.

### Vous souhaitez réagir, donner votre avis ?

Ecrivez à [quietbrussels@environnement.brussels](mailto:quietbrussels@environnement.brussels) ou à Bruxelles Environnement, PLAN QUIET.BRUSSELS, avenue du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles.

### Vous voulez en savoir plus ?

Le projet de plan est téléchargeable sur [www.environnement.brussels/quietbrussels](http://www.environnement.brussels/quietbrussels). Vous pouvez aussi le consulter dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ou au Centre d'Information de Bruxelles Environnement (1er étage av. du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Des explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous le mercredi après-midi (prise de rendez-vous : [quietbrussels@environnement.brussels](mailto:quietbrussels@environnement.brussels) )

Plus d'infos : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels) – 02 775 75 75

02 775 75 75 • ENVIRONNEMENT.BRUSSELS